mixt *terrain d'arts en loire-atlantique*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N°2026-16

OBJET

• POLITIQUE TARIFAIRE •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout

	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLÉANTS	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS
DATE DE CONVOCATION Le 06/10/2026	BIR Cécile - titulaire ALEMANY Jérôme - suppléant	X		
	COUÉ Julien		X	
	DUBEAU Christine			X
	GERARD ANNE ou sa représentante	X		
NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE 15	GERMAIN THOMAS Patrick		X	
	GIRARDOT-MOITIÉ Chloé - titulaire BESSIERE Ugo - suppléant		X	
	JANSEN Louise – titulaire RETIF Ludovic - suppléant	X		
PRÉSENTS 9	LE BALH Nina – titulaire RUSSON Gaetane - suppléante	X		
	LE MOULLEC Catherine	X		
REPRÉSENTÉS 3	MAGRE Vincent			X
	MARTINEAU David – titulaire BIGEARD Myriam - suppléante			X
VOTANTS 12	PARAGOT Agnès – titulaire BOUVAIS Erwan - suppléant	X		
	POIROUT Dominique – titulaire FETIVEAU Yannick - suppléant	X		
	SALLE Fanny – titulaire OUDAERT Nicolas - suppléant	X		
	SEASSAU Aymeric – titulaire Philippe Legrand - suppléant	X		

REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-044-798868717-20261014-2026_16-DE

mixt terrain d'arts en loire-atlantique

DELIBERATION N°2026-16

OBJET

• POLITIQUE TARIFAIRE •

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T»

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T» en « Mixt »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 18 décembre 2025 autorisant le retrait du conseil régional des Pays de la Loire et portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Mixt »

Vu les statuts de l'EPCC MIXT dans ses articles 11 et 12 relatifs aux attributions du Conseil d'administration et de la présidence du conseil d'administration

Vote
Il est proposé au conseil d'administration de valider la mise à jour de la grille tarifaire pour la saison 26/27 relative aux spectacles et aux activités de médiation et autres activités de Mixt et de déléguer à Mme Catherine Blondeau, directrice de l'établissement, la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire pour la saison 26/27.

Il est proposé au conseil d'administration de valider la mise à jour de la politique tarifaire du bar / restaurant exposées dans le document annexé pour la détermination des tarifs du bar et du restaurant et de déléguer à Mme Catherine Blondeau, directrice de l'établissement, la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire du bar et du restaurant.

REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-044-798868717-20261014-2026_16-DE

mixt terrain d'arts en loire-atlantique

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DÉCIDENT

Article 1 :
D'approuver la mise à jour de la grille tarifaire pour la saison 26/27 relative aux spectacles et aux activités de médiation et autres activités de Mixt et de déléguer à Mme Catherine Blondeau, directrice de l'établissement, la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire pour la saison 26/27.

D'approuver, en sus de la grille tarifaire propre à l'établissement, l'utilisation des tarifs pratiqués par les salles partenaires de l'agglomération dans le cadre des coréalisations de spectacle,

À :
L'unanimité
~~.....vote « POUR »~~
~~.....vote « CONTRE »~~
~~.....« ABSTENTION »~~

Article 2 :
D'approuver la mise à jour de la politique tarifaire du bar / restaurant exposées dans le document annexé pour la détermination des tarifs du bar et du restaurant et de déléguer à Mme Catherine Blondeau, directrice de l'établissement, la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire du bar et du restaurant.

À :
L'unanimité
~~.....vote « POUR »~~
~~.....vote « CONTRE »~~
~~.....« ABSTENTION »~~

Madame Dominique Poirout, Présidente de l'EPCC, et Madame Catherine Blondeau, directrice sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Nantes, le 14/10//2026
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout

REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-044-798868717-20261014-2026_16-DE



REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-044-798868717-20261014-2026_16-DE